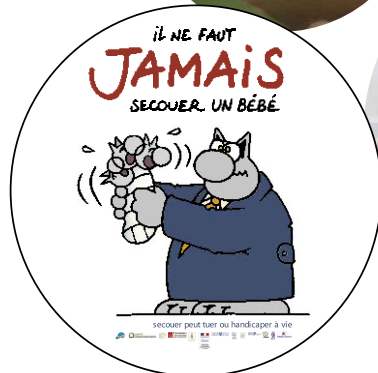
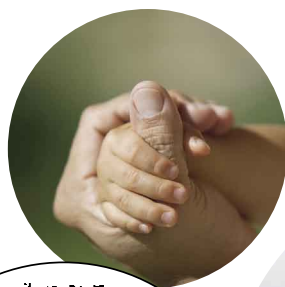


L'ACCUEIL COLLECTIF DES JEUNES ENFANTS

**Document
complémentaire 1**

Schéma départemental
ENFANCE, FAMILLE, PRÉVENTION, SANTÉ
2019-2023



ÉDITO

Annick TROUNDAY-IDIART

Conseillère départementale du canton Montagne Basque,
déléguee à l'enfance, la famille, la prévention et la santé



Il y a quelques mois, je confiais aux services départementaux cette mission d'audit auprès des structures collectives du département.

A travers cette démarche, je souhaitais apporter aux professionnel(le)s de la petite enfance des structures collectives, la reconnaissance de leur engagement professionnel, rendre hommage à leur action quotidienne auprès des tout-petits, et les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques au sein de leurs structures.

Mes remerciements vont à notre Président Jean-Jacques Lasserre qui, en acceptant cette mission, a témoigné de l'intérêt qu'il porte à la petite enfance ainsi qu'aux professionnel(le)s qui l'encadrent.

Je vous propose de vous approprier ce rapport, vous invite à le réfléchir et à le partager, pour qu'ensemble, nous faisons vivre nos structures et leurs projets pédagogiques, afin qu'accueil Petite Enfance rime toujours avec Qualité, Prévenance, et Bienveillance !

Veillons bien à ce que chacun/chacune, de sa place, puisse garder vivant en lui/elle, sa propre " vitalité découvreuse " et fasse de son engagement au quotidien, un moment partagé de richesse humaine personnelle !

Avec mes pédagogiques et bienveillantes salutations,

L'accueil collectif des jeunes enfants dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Propos introductifs sur l'accueil des jeunes enfants :

L'accueil des jeunes enfants représente un enjeu de société majeur, en effet « les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics dans le cadre de cette politique ont toujours été multiples et ont évolué avec le temps. Parmi les objectifs mis en avant jusqu'à ce jour figurent :

- La satisfaction des besoins et de la demande des familles en leur assurant le plus possible un libre choix.
- L'articulation de la vie familiale et professionnelle ainsi que le soutien à l'activité féminine.
- Un objectif sous-jacent apparaît également de soutien à la natalité.
- De plus l'accroissement des connaissances sur le développement et les besoins de l'enfant, notamment du tout-petit, durant les premières années de la vie, confirment l'intérêt d'expériences précoces d'éveil et de socialisation dans de bonnes conditions.

Ces objectifs constituent la base des enjeux fondamentaux auxquels doit répondre la politique d'accueil du jeune enfant. Ils s'inscrivent dans une logique universaliste, au bénéfice de tous les enfants et impliquent de ce fait un renforcement de la qualité de tous les modes d'accueil, de même qu'une logique de prévention des mesures centrées sur les enfants de familles défavorisées. »¹

Rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge :
« L'Accueil des enfants de moins de trois ans » - Tome II - Orientations - 10 avril 2018.

Ces enjeux ont donné lieu à des échanges entre professionnels de la petite enfance à travers la mise en place de 3 groupes de travail :

Groupe 1 - Qualité de l'accueil ; bientraitance des enfants et de leurs familles, bientraitance des professionnel-le-s.

Groupe 2 - Ouverture des EAJE sur le territoire et sur le monde.

Groupe 3 - Accueillir « tous » les enfants.

Ces groupes de travail ont été ouverts à tous les professionnels de la petite enfance travaillant en EAJE, aux coordinateurs petite enfance des communes ou des intercommunalités, aux personnels du service de PMI, aux gestionnaires des structures, aux partenaires institutionnels (CAF, MSA...) et aux représentants des associations professionnelles. Ils ont réuni au total plus de 250 personnes.

Les propositions de ces groupes de travail ont conduit à l'élaboration de 9 fiches actions.

De plus, nous avons souhaité dans ce document publier dans son intégralité la "Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant", document qui reprend l'ensemble des valeurs que nous portons dans notre collectivité.

Fiche action 1 :

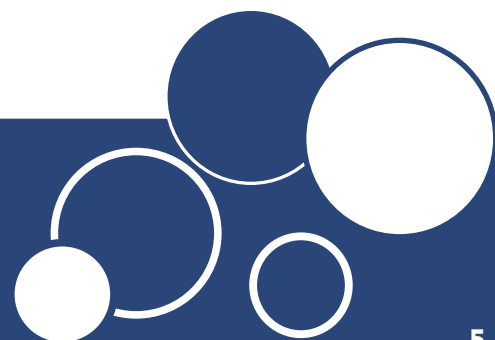
Accueillir l'enfant et sa famille : inscription, phase de familiarisation, transmission quotidienne et lien avec les familles

Objectifs poursuivis	• Améliorer l'écoute aux familles et la prise en compte de leur demande. • Etre à l'écoute des familles concernant le rythme de l'enfant. • Développer un même niveau d'information aux familles. • Rendre la phase de familiarisation indispensable mais souple et adaptée aux besoins de l'enfant et de sa famille. • Créer du lien entre les familles et les professionne (le)s dès le début de l'accueil de l'enfant. • Utiliser le terme de « familiarisation » préconisé dans le rapport GIAMPINO plutôt qu'« adaptation » ou « entrée progressive » et le généraliser.
Modalités de mise en oeuvre	• Développer des modalités innovantes d'information aux familles. • Poursuivre la mise en œuvre d'une « permanence accueil petite enfance » afin de tendre vers une couverture homogène de l'ensemble du territoire. • Désigner un référent « phase de familiarisation » pour chaque enfant. • Dégager du temps pour assurer les transmissions. • Créer des espaces pour renforcer le lien avec les familles et leur participation à la vie des EAJE. • Renforcer la formation des équipes (non jugement des pratiques des parents, écoute bienveillante...). • Conforter la participation des parents (conseil de crèches notamment).
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Représentants des assistants maternels exerçant en libéral – Réseau des MAM – CAF – Collectivités territoriales – Associations de parents - LAEP – partenaires socio-éducatifs.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Elaboration d'outils permettant d'évaluer le niveau de satisfaction des familles. • Nombre de formations proposées aux équipes sur cette thématique. • Nombre de conseils de parents mis en place. • Nombre de parents présents dans les conseils d'administration des EAJE.

Fiche action 2 :

Accueillir toutes les familles - soutenir les familles vulnérables

Objectifs poursuivis	• Identifier et lever les freins à l'accueil auprès des professionnels et des parents. • Réaffirmer les EAJE comme lieux de neutralité. • Mieux informer les familles des possibilités d'accueil pour tous les enfants. • Redonner toute leur place aux parents dans la démarche d'inscription de leur enfant dans l'EAJE et dans l'élaboration du projet d'accueil de l'enfant. • Dédier du temps à l'accompagnement.
Modalités de mise en oeuvre	• Moduler les accueils en fonction du besoin parental, en adéquation avec les capacités psycho-affectives de l'enfant. • Former et accompagner les équipes. • Mettre en place des points réguliers entre l'équipe de l'EAJE, la PMI, les autres partenaires. • Soutenir les parents et les rendre acteurs.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Liens avec les services d'accompagnement (CAMPS, pédopsychiatrie...). • Psychologues/réseau psychosocial. • Les autres membres de la famille (famille élargie). • Services Départementaux des Solidarité et de l'Insertion (SDSEI).
Principaux indicateurs d'évaluation	• Élaboration d'une plaquette d'information à destination des familles dont la diffusion et la compréhension seront évaluées.



Fiche action 3 :

Qualité de l'accueil des espaces sécurisés, contenant et qui facilitent la vitalité découvreuse du tout-petit - organisation des groupes

Objectifs poursuivis	• Accompagner la conception des bâtiments au service d'un projet. • Ouvrir les espaces pour encourager la libre motricité des enfants. • Sortir du « tout sécuritaire » en proposant un aménagement de l'espace favorisant l'autonomie et l'accueil individualisé dans un groupe d'âge mélangé. • Concevoir des espaces extérieurs sécurisés et végétalisés.
Modalités de mise en oeuvre	• Inciter les porteurs de projets à associer des représentants des équipes pour les projets à venir (travaux, appels d'offres) ... • Etablir un cahier de recommandations pour les architectes. • Mettre en place un groupe de travail « espaces, locaux et jeux ». • Proposer un travail d'équipe sur l'organisation des groupes d'enfants (nombre, en classe d'âge, en âges mélangés).
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Architectes/professionnels de la petite enfance/Mairies, EPCI/Coordinateurs/coordinatrices petite enfance/associations, CAF.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Modalités de mobilisation des équipes pour la conception des espaces.

Fiche action 4 :

Soutien aux équipes, soutien du (de la) responsable dans son rôle d'encadrement d'équipe - analyse de la pratique - prévention des troubles professionnels

Objectifs poursuivis	• Permettre un management dans les structures soutenant les équipes de direction et l'ensemble des professionnels. • Permettre une homogénéité des fonctionnements. • Rompre l'isolement des équipes de direction. • Mettre en place dans les EAJE un temps de travail dédié à l'analyse de la pratique, régulier et rémunéré avec un intervenant extérieur. • Améliorer la qualité de vie au travail. Prévenir l'absentéisme.
Modalités de mise en oeuvre	• Accompagner les directrices et directeurs d'EAJE au management en mutualisant l'organisation de la formation à l'échelle d'un territoire. • Créer un réseau des directeurs et directrices. • Avoir un référent PMI identifié (contact et suivi). • Préciser le rôle des adjoints dans le document unique. • Redéfinir les missions des directrices et des directeurs et « formaliser leur détachement du planning de roulement ». • Définir des actions de formation spécifiques : gestes et postures, intervention d'un ergonome /d'un ergothérapeute. • Aménager un espace pour le repas et les temps de pause des adultes (obligatoire dans les textes). • Inciter vivement à la mise en place d'un temps régulier d'analyse de la pratique. • Initier ou développer des journées pédagogiques, qui soient l'occasion de formation intra, d'informations et de partages professionnels.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• CAF - MSA - Conseil départemental - Elus locaux (Communautés de communes et Communautés d'Agglomération, Mairies) - Centres de formations - Médecin du travail - Psychologue du travail - Agent de prévention RH - CHSCT de la structure.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Nombre d'EAJE ayant réalisé des formations en management. • Mise en œuvre d'une démarche qualité pour évaluer l'impact des formations. • Mise en place d'un réseau des EAJE.

Fiche action 5 :

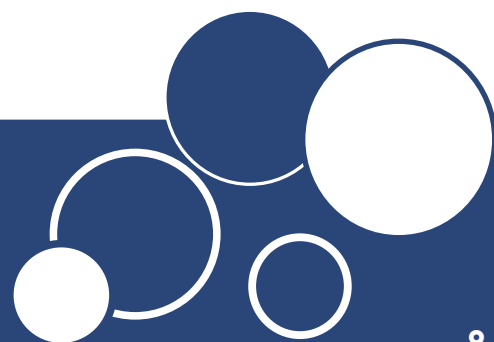
Soutenir l'éveil culturel et artistique du tout-petit

Objectifs poursuivis	• Rendre la culture accessible à tous les enfants et à toutes les familles. • Développer une offre culturelle, linguistique et artistique pour résorber les inégalités (transports, offre artistique mutualisée, financements). • Créer des outils de communication de l'offre culturelle (catalogue, labellisation, réseau d'information, recensement des besoins et attentes des professionnels). • Informé, sensibiliser, former les professionnels et les parents à l'intérêt du bilinguisme précoce et des langues maternelles.
Modalités de mise en oeuvre	• Adapter les dispositifs des politiques publiques culturelles et artistiques aux objectifs déclinés ci-dessus. • Développer des projets en transversalité avec une méthodologie de conduite de projet.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI). • Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.
Partenaires associés	• Communes, EPCI, DRAC, ARS, CAF, CCAS. • Opérateurs culturels (compagnies, artistes, services culturels). • Organismes de formation initiale et continue des professionnels et des artistes.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Nombre de projets recensés. • Nombre d'enfants et de familles concernés par les actions.

Fiche action 6 :

Soutenir l'éveil à l'environnement et à la nature

Objectifs poursuivis	• Éveiller l'enfant à la nature et partager en famille des expériences autour de la nature. • Soutenir des actions d'éveil à la nature et de préservation de l'environnement. • Créer des lieux de rencontres, des liens entre structures (crèches, accueils de loisirs, quartiers, écoles, maisons de retraite...). • Créer un environnement vertueux au regard de la santé de l'enfant et de ceux qui l'accompagnent.
Modalités de mise en oeuvre	• Faire un état des lieux des pratiques existantes. • Réaliser un guide des bonnes pratiques et fiches techniques et /ou réglementaires + protocoles-types. • Mieux communiquer auprès des professionnels sur les recommandations et réglementations nationales, régionales, départementales et locales. • Réaliser une communication spécifique auprès des familles.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Ministère de la santé et de l'environnement. • ARS. • Associations œuvrant en la matière. • Collectivités territoriales (services techniques). • CAF.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Réalisation d'un guide des bonnes pratiques. • Réalisation d'un document de communication sur les recommandations et réglementations nationales, régionales, départementales, locales. • Nombre de structures engagées dans la démarche ARS.



Fiche action 7 :

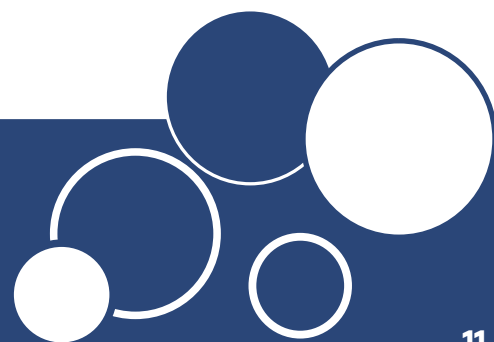
Soutenir une alimentation de qualité, adaptée au développement de l'enfant et contribuer à l'éducation au goût

Objectifs poursuivis	• Préserver la santé de l'enfant, lutter contre l'obésité. • Développer l'éducation au goût. • Contribuer au développement durable. • Se référer à une volonté affichée du Département : intégration à la démarche départementale « Manger bio et local » (3 objectifs : améliorer la qualité alimentaire en restauration collective, sensibiliser tous les acteurs à l'achat local de qualité, favoriser l'agriculture locale).
Modalités de mise en oeuvre	• Accompagner les structures pour mettre en place, développer, conforter l'introduction de produits bio et locaux. • Intégrer le programme « Manger bio et local ». • Organiser des temps individuels et collectifs d'information et de formations à destination des structures.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI). • Mission Ingénierie et développement des territoires (DGATEVE).
Partenaires associés	• Associations : Un Plus Bio, IREPS Nouvelle-Aquitaine, Réseau CIVAM, Collectif fermiers 64. • Gestionnaires des structures.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Nombre de structures ayant intégré la démarche. • Taux d'introduction de produits bio et locaux dans les structures.

Fiche action 8 :

Développer des actions « passerelle »

Objectifs poursuivis	• Faciliter les passerelles entre les modes d'accueil individuels et collectifs. • Familiariser l'enfant avec le milieu scolaire (sur un temps de vie partagé à l'école) et périscolaire. • Informier et rassurer les parents, ouvrir le dialogue (parents / professionnels / entre partenaires). • Construire des partenariats entre professionnels pour nourrir la pratique de chacun.
Modalités de mise en oeuvre	• Construire des temps de formation et des projets partagés avec les RAM, crèches familiales, réseau d'assistantes maternelles indépendantes... • Prévoir une rencontre préalable avec le directeur de l'école et/ou l'enseignant concerné par la passerelle pour présenter le projet et définir ensemble les modalités d'organisation pratique et le contenu. • Travailler le contenu de la rencontre : quels temps d'activités partagées (lecture, comptines, ateliers, récréation, goûter) ? et proposés par qui ? • Créer une passerelle avec l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) en parallèle. • Faciliter les temps de partage école/crèche sur des événements.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Education nationale (directeurs d'écoles et enseignants). • Structures d'accueil du territoire : RAM, ALSH, collectivités territoriales, associations.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Nombre d'actions « passerelle ». • Nombre de réunions entre les structures pour lesquelles une action « passerelle » est mise en place. • Nombre d'enfants concernés.

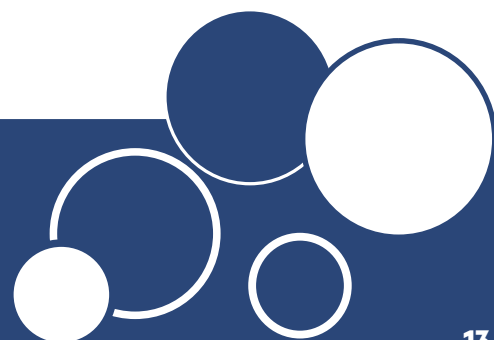


Fiche action 9 :

Accueillir les garçons et les filles/Lutter contre les discriminations de genre

Objectifs poursuivis	• Lutter contre les stéréotypes. • Sensibiliser les professionnels et les familles à la question de la socialisation sexuée des jeunes enfants. • Prendre conscience des conséquences liées aux stéréotypes sexués (limitation du développement et de la créativité des enfants, persistance des inégalités, etc.). • Proposer un accueil qui favorise l'égalité de traitement et d'éducation entre les filles et les garçons.
Modalités de mise en oeuvre	• Former les responsables d'EAJE. • Travailler sur l'aménagement des espaces. • Etre vigilant sur le vocabulaire utilisé en direction des enfants et des familles. • Etre attentif aux choix des jouets et des livres mis à disposition.
Pilote (s)	• DEFSP (PMI).
Partenaires associés	• Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Planning familial, CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), associations œuvrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes.
Principaux indicateurs d'évaluation	• Nombre de professionnels en EAJE formés.

Comme indiqué au préalable, nous avons souhaité publier dans son intégralité la « Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant » qui rappelle l'ensemble des valeurs que nous portons dans notre collectivité.



Cadre national pour l'accueil du jeune enfant



Ministère des Familles, de
l'Enfance et des Droits des
femmes

LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES, DE LA NAISSANCE À TROIS ANS

L'enfant est le cœur de métier des professionnel.le.s auquel.le.s il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel.le.s de l'accueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser : élu.e.s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel.le.s et parents.

Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique, auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'une année.



Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les petites filles et les petits garçons vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique de leur développement, qui pose les bases de la construction de leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne, sans être prédictive de son avenir. À cet âge, et pour qu'un petit humain se reconnaisse lui-même comme tel, il faut que d'autres humains prennent soin de lui avec affection et avec la considération que mérite sa personne et la promesse d'avenir qu'il représente, pour lui, et pour la société. Le petit enfant naît en attente de leurs regards, de leurs gestes et paroles, qui donneront sens à ses perceptions, ses sensations, ses expressions, et ses expériences. L'ensemble des professionnel.le.s qui accueillent les tout-petits, et prennent le relais des familles qui les leur confient, jouent donc un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les petites filles et petits garçons accueilli.e.s portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueilli.e.s ensemble. Le développement des modes d'accueil est, par ailleurs, un objectif à poursuivre afin d'accueillir les enfants qui en sont encore éloignés, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, conditions d'une citoyenneté partagée.

Le secteur de la petite enfance s'adapte aux transformations sociales, familiales, culturelles et à l'évolution des savoirs. Les modes d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser. Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin de sa vulnérabilité et de ses potentialités. L'accueil de la petite enfance est ouvert sur le monde environnant, la nature, la culture, les sciences. Les professionnel.le.s accueillent les enfants avec compétence, sensibilité, affection, et respect.

Pour remplir cette mission, les professionnel.le.s bénéficient de formations, initiales et continues, qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant, en s'inspirant des avancées de la recherche, de l'expérience des métiers, et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômes, de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants, ou œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

La France est un pays pionnier de l'accueil des jeunes enfants. Si le système qu'elle a mis en place constitue une référence internationale, il est marqué, du fait de sa longue histoire, par une grande diversité des modes d'accueil, des profils de professionnel.le.s spécialisé.e.s, et des références scientifiques d'appui. Le gouvernement a l'ambition de poursuivre la structuration du secteur de la petite enfance, de contribuer à la formation d'une identité commune à l'ensemble des professionnel.le.s qui s'y impliquent et de définir des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs du domaine.

Le texte-cadre national pour l'accueil des jeunes enfants constitue une référence pour les professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.



DIX PRINCIPES POUR ACCUEILLIR LES JEUNES ENFANTS ET LEURS FAMILLES, DE LA NAISSANCE À TROIS ANS

1. L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation.

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation et celle de ma famille. »

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. La France garantit les droits énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant et prend systématiquement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

- **Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille :** enfants de parents migrants et/ou allophones, enfants issus de familles en difficulté sociale, enfants placés judiciairement ou dont les parents font l'objet d'une procédure judiciaire, enfants de parents qui travaillent en horaires atypiques, ou qui ont tout simplement besoin de concilier leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie sociale.
- **Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier.** Il peut, dans ces situations, être utile d'ajuster les modalités d'accueil de ces enfants, en combinant des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel.
- **Les professionnel.le.s sont invité.e.s à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.** Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

2. Un accueil de qualité doit respecter la spécificité du développement global et interactif du jeune enfant, dans une logique de prime éducation.

« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »

Les professionnel.le.s de la petite enfance occupent un statut intermédiaire entre la famille et la société : présents dans l'intimité et le quotidien des enfants, ce sont des passeurs, qui aident l'enfant à se socialiser.

La prime éducation est nourrie des connaissances sur la richesse des capacités, mais aussi sur la vulnérabilité et la sensibilité qui caractérisent le jeune enfant. Elle consiste à soutenir, chez l'enfant, la mise en place de ses capacités propres de réflexion et d'action. Il s'agit de l'aider patiemment à prendre conscience de ce qu'il vit et fait, et à développer sa personnalité.

- **L'accueil de la petite enfance requiert une conception globale, attentionnée et non normative du développement du jeune enfant et de la parentalité.** Les projets d'accueil développés tant par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) que par les assistant.e.s maternel.le.s et les salarié.e.s à domicile doivent s'en inspirer.
- **Pour le jeune enfant, tout est langage, corps, jeu, expérience.** Les dimensions physique, cognitive, affective et sociale de son développement sont indissociables et en interaction constante.
- **Chaque enfant se développe à son propre rythme.** Les premières années de la vie se caractérisent par des écarts de maturation entre les différentes sphères du développement, qui ne procède pas de façon linéaire ni par paliers, mais par vagues ; une acquisition se perd pour faire place à une nouvelle, puis reviendra sous une autre forme à un autre moment.
- **Le jeu spontané et l'activité sont sources d'éveil et d'autonomie.** Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.
- **Il n'est pas recommandé de laisser un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement.** L'enfant a besoin d'interagir avec son environnement, d'utiliser ses cinq sens et d'être en mouvement.

3. La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnel.le.s et parents, dans une approche **prévenante et non normative à l'égard des familles**, est un facteur d'épanouissement de l'enfant et de réassurance de ses parents. Ce travail suppose une posture professionnelle de non jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels. Ceci exige un travail de réflexion, de supervision et d'apport de connaissances partagées entre les professionnel.le.s et avec les autres acteurs concernés.

Les familles et les professionnel.le.s s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées. L'accompagnement à la parentalité respecte les valeurs de chaque famille, leur diversité, sans injonction normative et sans remise en cause des droits de l'enfant. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre professionnel.le.s et parents.

- **La définition claire des positions et des rôles différenciés entre parents et professionnel.le.s va de pair avec la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel souhaité.** Le dialogue et des actions communes permettent de tisser une relation confiante, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.
- **Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommateurs et de clients, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles des modes d'accueil,** notamment en participant aux conseils de crèches et aux conseils d'administration des structures gestionnaires d'établissements d'accueil.
- **L'usage des outils de communication à distance,** en particulier les webcams, freine la mise en place des processus de séparation et d'individualisation des enfants et des parents, qui permettent que le tout-petit puisse avancer vers son autonomie.
- **Les partenaires locaux participent au dynamisme du mode d'accueil.** Celui-ci s'inscrit dans un environnement donné : quartier, village, écoles, maisons de retraite, tissu associatif, complexes sportifs, espaces naturels, activités et ressources locales. Les professionnel.le.s sont invité.e.s à créer des partenariats avec les associations ou équipements publics du territoire pour donner corps à cette inscription dans une vie commune et partagée.

4. Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Le jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie et de communication, est armé de ses cinq sens et mû par une vitalité découvreuse, qui en font d'emblée un partenaire de relation, de langage et d'observation. Les modes d'accueil se fondent sur ces aptitudes pour aider l'enfant à élargir sa palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle. Ils offrent aux enfants des relations et un environnement riche, mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre.

- **Accueillir un jeune enfant dans sa singularité exige de prendre en compte son vécu néonatal et familial.**
- **Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bien-traitance et attention prévenante.** La qualité humaine et professionnelle, le type d'organisation des modes d'accueil ont, en eux-mêmes, des effets de prévention médicale, sociale et psychologique.
- **Les enfants s'épanouissent dans la continuité et la fiabilité de leur environnement.** Le respect des rythmes de l'enfant et de son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux et des temps est une priorité devant laquelle les logiques administratives et gestionnaires doivent s'ajuster.
- **S'adresser à l'enfant de manière personnalisée et encourageante participe au développement de son indépendance et de sa confiance en lui et envers autrui.** Lorsque les enfants ressentent de la confiance, de l'amour et du respect, ils se sentent plus forts.
- **L'enfant est acteur de son développement. Les modes d'accueil sont ludiques et ouverts sur le monde.** Ils offrent à l'enfant les moyens de faire et de connaître par lui-même, et encouragent sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre et d'être en société. Pour cela, l'organisation et les équipements d'accueil doivent laisser place aux initiatives des enfants et des adultes. Ils doivent être suffisamment créatifs et évolutifs d'une part pour s'ajuster au développement, aux capacités et aux goûts des enfants, d'autre part pour favoriser l'originalité et l'évolution du projet de travail des professionnel.le.s. et des structures.

- **Chez le jeune enfant, le corps est le médium privilégié** pour établir des liens qui sécurisent, pour jouer, s'exprimer, apprendre et se faire des amis. Les modes d'accueil des jeunes enfants doivent donc accorder une attention particulière à la délicatesse des soins, à l'écoute de l'enfant, à la liberté des mouvements, à la variété des objets et matières à manipuler et aux découvertes multi-sensorielles.
- **Les jeunes enfants naissent avec une appétence et des capacités de relation et de communication.** Spontanément les professionnel.le.s de la petite enfance accompagnent de paroles le quotidien des enfants. La communication avec et entre les enfants est multiforme. Mais le langage n'est pas qu'un instrument de communication. La musique, les chants, les jeux rythmés et surtout s'adresser à un enfant, et pas seulement au groupe, lui permettent d'entrer dans le langage parlé. Les enfants accueillis doivent pouvoir entrer en conversation ou dans un jeu de langage à plusieurs sans être dérangés. Organiser des moments en petits groupes, faire sentir à l'enfant qu'on s'intéresse à ce qu'il va exprimer soutient son désir et son plaisir de parler.

5. L'art, la culture et les échanges interculturels permettent à l'enfant de construire sa place dans un monde qu'il découvre.

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. »

Dès le premier âge, les petites filles et les petits garçons sont d'emblée attirés par le visage humain, la musique, la danse, le mouvement, les images, les livres.

L'art et la culture permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde. Les modes d'accueil réaffirment le droit du jeune enfant d'accéder au patrimoine culturel, à la création et à l'expérience artistiques, qui contribuent et contribueront au libre et plein développement de son identité.

- **La rencontre avec des œuvres et des artistes, la pratique vivante des activités culturelles, la découverte du livre, des instruments de musique et d'arts plastiques, l'émotion esthétique doivent faire partie du quotidien des enfants dans les modes d'accueil.**
- **Les modes d'accueil doivent s'ouvrir** à la présence d'artistes, aux apports des talents des familles, aux opportunités locales, aussi bien dans l'organisation de l'accueil au quotidien que lors de moments exceptionnels ou festifs. Les approches culturelles et artistiques, la recherche d'un cadre esthétique, doivent être intégrées à la formation des professionnel.le.s.
- **L'ouverture au monde passe également par la rencontre avec des langages**, des gestes, des mots et des chansons d'autres cultures, qui élargissent l'horizon d'expérience sensorielle du jeune enfant, et l'initient à la richesse de la diversité humaine.

6. La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »

Le jeune enfant prend connaissance du monde par sa sensibilité, où sont liés le corporel, le cognitif, l'affectif, l'émotionnel et le social. Etre au contact de la nature, c'est apprendre à la connaître, à l'aimer et à la respecter.

- **Les espaces naturels constituent d'excellents outils pédagogiques.** Ils offrent de multiples sources de jeux, de découvertes et d'apprentissage en invitant les enfants à manipuler, partager, tâtonner et explorer.
- **La sensibilisation des enfants à la richesse et à la beauté de leur environnement naturel commence très tôt.** Le contact avec les minéraux, les végétaux et les animaux est indispensable à leur épanouissement. Accompagner leur exploration et leur observation, leurs sensations des phénomènes naturels, des rythmes et des saisons, les aide à construire leur conscience du temps, de l'espace, et du vivant dans sa globalité.

7. La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la prime enfance.

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité. »

Les jeunes enfants observent celles et ceux qui prennent soin d'eux. Ils voient aujourd'hui l'omniprésence des femmes dans les modes d'accueil. Il existe par ailleurs une asymétrie des attitudes professionnelles dans les soins, jeux et activités entre les deux sexes. Les enfants remarquent qu'on les considère différemment selon qu'ils sont une petite fille ou un petit garçon. Ainsi, ils intériorisent très tôt les stéréotypes de genre et la division sexuée des rôles sociaux.

- L'attention des professionnel.le.s à **ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement** liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent.
- **Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.** Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragé.e.s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné.e.s. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciée des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnel.le.s.
- **La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge est un facteur d'égalité entre les deux sexes**, car elle offre aux enfants des modèles et des relations socialement plus riches dans un monde constitué d'hommes et de femmes. Elle doit être encouragée à tous niveaux, dans l'orientation scolaire et professionnelle, la formation, le recrutement.

8. Les modes d'accueil doivent offrir un environnement sain, garantissant tant la sécurité de l'enfant que les conditions de déploiement de son éveil.

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil. »

Une organisation souple et bien conçue des espaces doit permettre la mise en œuvre d'activités créatives et riches, ainsi que des temps de rêverie et, autant que possible, de jeux, de sorties en extérieur et dans la nature.

- **Les normes relatives aux EAJE doivent être appliquées avec discernement, toujours en vue du bien-être et du bon développement de l'enfant.** Elles posent un ensemble d'objectifs dont l'atteinte effective compte plus que les moyens d'y parvenir, lesquels doivent être évalués en tenant compte du contexte et de la configuration de chaque lieu d'accueil.
- **Les enfants sont plus vulnérables que les adultes car leur système immunitaire n'est que partiellement développé.** Garantir un environnement sain pour l'enfant, c'est veiller à la propreté des équipements et à la bonne qualité de l'air intérieur. Les professionnel.le.s pourront également veiller à proscrire l'usage des téléphones portables à proximité des enfants, à limiter l'usage de matériaux potentiellement nocifs et polluants et l'émission, dans les pièces d'accueil, d'ondes électromagnétiques dont les effets sont encore mal connus. La **Loi n° 2015-136 du 9 février 2015** interdit l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet dans les espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants dans les établissements d'accueil des moins de six ans.

9. Des modes d'accueil participatifs, évolutifs, et bien-traitants, pour accompagner l'intelligence en mouvement des enfants.

« Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »

Le petit enfant suscite, chez les adultes qui s'occupent de lui, des émotions, des pensées positives ou négatives qui rejaillissent dans leur attitude, souvent à leur insu. La nature et la puissance de ces réactions sont différentes selon la place, la fonction et le rôle occupés vis à vis des enfants. Il est essentiel d'en avoir conscience, d'en parler, d'y réfléchir entre professionnel.le.s pour réajuster sa pratique. C'est pourquoi des temps systématisés et réguliers de réflexion et d'observation partagées doivent permettre d'analyser collectivement les pratiques.

La réflexivité entre professionnel.le.s, la pluridisciplinarité, la supervision des pratiques sont des outils qui nourrissent leur capacité de création, de changement et d'innovation et qui soutiennent la motivation et l'intérêt du travail avec les enfants et leurs familles.

- **Les lieux d'accueil pour les jeunes enfants requièrent une intelligence professionnelle collective.** Les savoir-faire et les savoirs académiques sur le jeune enfant doivent se nourrir mutuellement. Les rapprochements entre la recherche et les modes d'accueil, l'accès aux connaissances, doivent s'intégrer au projet d'accueil.
- **L'élaboration du projet d'accueil**, y compris pour l'accueil individuel, vise le bien-être des enfants accueillis, de leurs familles et des professionnel.le.s. Sa conception collective et concertée est la condition de son partage et de sa mise en œuvre dynamique. Ce projet d'accueil favorise l'expression et l'initiative des enfants, ainsi que leur participation.
- **L'enfant est tributaire du climat émotionnel.** S'occuper de jeunes enfants est passionnant, utile mais source de fatigue et de tensions. Les professionnel.le.s s'impliquent dans leur travail avec leur sensibilité et leur corps, ce qui peut les fragiliser et engendrer épuisements et souffrances professionnelles. La qualité humaine des relations de travail, le type d'organisation, l'aménagement des espaces réservés au personnel, l'ergonomie des équipements contribuent à la prévention des risques professionnels et au bien-être.
- Il est recommandé, **en cas de souffrance au travail, de faire appel à un tiers extérieur hors hiérarchie**, pour élucider et dénouer les interactions complexes à l'œuvre entre les professionnel.le.s, les jeunes enfants et les familles.

- L'enfant doit être protégé et respecté dans son intégrité. L'usage de la violence, physique, verbale ou psychologique, n'est pas une méthode éducative et a des conséquences sur le développement de l'enfant. **Tout.e professionnel.le s'interdit, dans sa pratique, de recourir à la violence et aux humiliations.**
- Les professionnel.le.s doivent connaître leur environnement institutionnel et juridique pour **prévenir, détecter, signaler les cas de négligence et de violences faite aux enfants**, qu'elles soient familiales ou professionnelles. Leur employeur doit garantir les conditions de recueil de leur parole et de celle des enfants. Il doit, le cas échéant, permettre la remise en question des pratiques qui posent problème.

10. Des professionnel.le.s qualifié.e.s et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

L'enjeu crucial que représente l'accueil du jeune enfant exige que les métiers qui y concourent soient qualifiés et offrent des perspectives de carrière attractives. Des professionnel.le.s suffisamment nombreux.ses, compétent.e.s et motivé.e.s forment la base sur laquelle l'ensemble du monde de la petite enfance repose.

- **Toutes et tous les professionnel.le.s de l'accueil collectif et individuel doivent avoir accès à une formation initiale professionnalisante et à la formation continue** pour acquérir les connaissances sur le développement du jeune enfant, suivre l'évolution des connaissances et des pratiques dans leur domaine, se perfectionner et progresser tout au long de leur carrière.
- **Une base de connaissances communes consacrée au développement du jeune enfant** dans la formation initiale, et des formations continues transverses à l'ensemble des professionnel.le.s de l'accueil individuel comme de l'accueil collectif, forment leur identité commune.
- **Les professionnel.le.s, dans leur formation,** sont sensibilisé.e.s aux actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, à l'implication égale des deux parents, au repérage et au traitement des situations de violences faites aux enfants et aux femmes, aux droits de l'enfant et à l'éveil artistique et culturel.
- **Les pratiques professionnelles et les contenus des formations s'inspirent du dernier état de la connaissance** sur les particularités du développement du jeune enfant et de ses relations avec le monde qui l'entoure, mais aussi sur la parentalité et les évolutions familiales ou sociétales.





Ministère des Familles, de
l'Enfance et des Droits des
femmes

CONTACT :
Hôtel du département
64 avenue Jean-Biray
64058 Pau Cedex 9

Courriel : contact@le64.fr
Site web : <http://www.le64.fr>

Crédits photos : adobestock / Crédits impression : CD64 - 2019 / Graphisme : figueroarnaud@orange.fr

**L'ACCUEIL COLLECTIF
DES JEUNES ENFANTS**



**PLUS PROCHE
PLUS SOLIDAIRE**

www.le64.fr  